

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland



AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT FORESTIER
ANAFOR

BP 1341 YAOUNDE Rue CEPER /Tél. (237) 22 21 03 93/ Fax (237) 22 21 53 50 Site Web: www.anafor.cm
Société à Capital Public au Capital Social de 500 000 000 F CFA
M 029000009331 — F RC / YAO 1/04/1135 SCP

« Appui à l'Application du Programme OIBT-CITES aux Espèces Arborescentes et à la
Transparence du Commerce et du Marché (TMT) »

Proposition d'Activité présentée

Par

L'ANAFOR/CAMEROUN

« Appui à l'ANAFOR pour un fonctionnement optimal de la base de données
sur la gestion de P. élata (Assamela) au Cameroun »

Septembre, 2013

Résumé

Dans le cadre du Programme Régional conjoint OIBT/CITES sur le suivi des espèces de flore inscrites à l'annexe II de la dite Convention, l'ANAFOR a bénéficié d'un financement pour l'exécution de l'Activité intitulée « *Mise en place d'un observatoire de l'exploitation de l'Assamela et formation des agents de contrôle aux outils et procédures CITES* ». Cette Activité dans sa mise en œuvre a permis le développement d'une base de données (BD) sur l'Assamela au sein de l'ANAFOR. L'objectif visé à terme au travers de l'opérationnalisation de cette BD est d'assurer une traçabilité de des paramètres de suivi de la gestion de cette essence au Cameroun à savoir : la production, la transformation, les exportations, la fixation des quotas annuels, la régénération, etc.....

La mise en place de cette BD suscite des préoccupations pour ce qui est de son fonctionnement optimal. Les sites de production ou transformation et des Entreprises exploitant cette espèce au Cameroun sont très éloignés de la capitale, au regard des distances. Les problèmes d'enclavement pour ce qui est de l'état des routes sont très récurrents surtout en saison pluvieuse ; les zones de production font face aux problèmes de déficits d'énergie avec toutes les conséquences que l'on sait ; etc.. Envisager une collecte physique des données de production pour alimenter la base de données constitue une réelle préoccupation pour garantir un fonctionnement efficace de cette BD et la rendre efficace pour la gestion prévisionnelle de l'Assamela au Cameroun. Aussi, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) reste limitée au regard des difficultés d'interconnexion connues dans toute l'aire de distribution de l'Assamela au Cameroun (Sud-est) et des coûts très prohibitifs y afférents. Egalement, les Entreprises forestières disposent chacune de son propre format de collecte des informations de gestion de leur production. Ce déficit d'harmonisation constitue un préjudice énorme dans la collecte des informations et le peuplement régulier de la BD ainsi développée par l'ANAFOR.

Afin de juguler ces nombreux dysfonctionnements et d'assurer un fonctionnement efficace de la base de données, il s'est avéré judicieux, dans le cadre du programme d'appui à l'application du programme OIBT-CITES aux espèces arborescentes et à la transparence du commerce et du marché (TMT), de formuler cette nouvelle Activité intitulée « *Appui à l'ANAFOR pour un fonctionnement optimal de la base de données sur la gestion de l'Assamela au Cameroun* ». Celle-ci vise à terme, d'assurer un nécessaire fonctionnement de la BD sur l'Assamela, en appliquant toutes les parties prenantes à la gestion de cette essence au Cameroun. Dans une approche associant efficacité et efficacité, cette BD devra constituer un véritable outil d'aide à

la prise de décision sur la gestion de cette espèce au Cameroun. En définitive, il s'agit de la mise en place d'un système fiable de collecte régulière des informations dans du peuplement de la BD.

Les actions envisagées par cette nouvelle Activité permettraient à l'ANAFOR d'assurer une harmonisation du format de collecte des données sur l'Assamela ; de former les responsables des cellules d'aménagement des Entreprises forestières, de même que les agents des forêts et des douanes désignés pour servir de relais à l'ANAFOR pour la collecte régulières des données en forêt et au port d'embarquement. L'Unité de gestion de la base de données devrait aussi être pourvue, dans le cadre de cette Activité, en moyens matériels et techniques pour assurer un suivi permanent du système de collecte et d'actualisation du taux de transformation pour les deux prochaines années.

➤ **AGENCE D'EXECUTION : AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT FORESTIER (ANAFOR) ;**

➤ **DURRE : 10 MOIS ;**

➤ **DATE DE LANCEMENT PROPOSEE : Janvier 2015.**

➤ **BUDGET ET SOURCE DE FINANEMENT :**

(a) Contribution de l'OIBT : 113 400 USD

(b) Contribution du Gouvernement : 11 340 USD

Total budget : 124 740 USD.

Titre du projet : « **Appui à l'ANAFOR pour un fonctionnement optimal de la base de données sur la gestion de l'Assamela au Cameroun** »

I. Objectif de l'Activité

L'objectif de cette Activité vise à assurer un fonctionnement efficient de la base de données sur l'Assamela, afin d'en constituer un véritable outil d'aide à la prise de décision sur la gestion de cette espèce au Cameroun, par la mise en place d'un système fiable de collecte régulière et participative des nécessaires informations en vue d'une meilleure traçabilité de la gestion de l'Assamela.

II. Contexte et justificatif

Depuis 2005, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) travaillent ensemble pour la gestion durable des espèces de bois inscrites à l'annexe II de la dite Convention. Il s'agit plus spécifiquement de la mise en œuvre d'un vaste projet de renforcement des capacités des Pays sur le commerce durable de trois espèces classées en annexe II de la CITES: *Swietenia macrophylla* (Bigleaf mahogany) en Amérique latine, *Gonystylus spp.* en Asie du Sud Est, et de *Pericopsis elata* (Afromosia ou Assamela) en Afrique centrale.

Toujours dans la sphère internationale, le Cameroun s'est engagée depuis plusieurs années dans la démarche globale de gestion durable de ses ressources forestières et à suivre l'évolution de la réglementation européenne de plus en plus exigeante, pour assurer les débouchés pour son bois. Il faut dire que, des avancées ont été obtenues sur le plan du commerce avec la promulgation de la loi n° 2011/014 du 15 juillet 2011 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Partenariat Volontaire pour l'Application des Règlements Forestières, la Gouvernance et les Échanges Commerciaux des Bois et des Produits Dérivés (APV-FLEGT) et le subséquent décret n°2011/238 du 09 août 2011 ratifiant ladite loi. Cet Accord définit les outils de vérification et précise les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la filière. Il a pour objectif principal d'appuyer la mise en œuvre de la législation camerounaise en matière de gestion durable des forêts et d'exploitation forestière. Ces dispositions ont été opérationnalisées par les arrêtés N°002, N°003, N°004 du MINFOF du 07 février 2013 fixant respectivement (i) mise en vigueur du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières (SIGIF), (ii) la procédure de délivrance des autorisations FLEGT dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT et (iii) les critères et les modalités de délivrance des certificats de légalité dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT opérations et de la traçabilité depuis la forêt jusqu'à l'embarquement ou la mise en

marché, en passant par toutes les étapes de transport et de transformation, y compris pour les produits destinés aux marchés domestiques et sous régionaux. La mise en œuvre en mars 2013 du principe dit de « *due diligence* ou diligence raisonnable » sur l'ensemble du marché européen impose aux États exportateurs de pouvoir attester de la légalité et de la traçabilité de leurs produits bois pour pouvoir entrer sur ce marché. Dans tous les cas, la mise en place dès mars 2013 de la directive de Due Diligence aux portes de l'Union Européenne, oblige à la fois le Cameroun et ses opérateurs économiques à respecter désormais scrupuleusement ces règles, au risque de se voir sinon interdire l'entrée des bois sur ce marché. La préoccupation de gestion durable des espèces inscrites à l'annexe II de la CITES trouve en partie sur une solution dans ce cadre. Le positionnement des institutions publiques impliquées dans le suivi des espèces CITES demeure une préoccupation lancinante.

Conscient de ses insuffisances dans la gestion des ses espèces de flore inscrites à l'annexe II de la CITES (Assamela et le Pygéum) sur son territoire, le Gouvernement du Cameroun a fortement appuyé l'ANAFOR dans son mandat d'autorité scientifique CITES flore, à soumettre à l'OIBT plusieurs Activités éligibles au financement dudit programme. On citerait entre autres les Activités suivantes : *Avis de commerce non préjudiciable sur le prunus africana (Hook.f.) Kalkman au Cameroun* » ; « *Gestion durable de Pericopsis elata dans les concessions forestières et réhabilitation des anciennes plantations du Cameroun* » ; *mise en place d'un observatoire de l'exploitation de l'Assamela et formation des agents de contrôle aux outils et procédures cites* ».

L'Activité intitulée « *Avis de commerce non préjudiciable sur le prunus africana (Hook.f.) Kalkman au Cameroun* » a consisté à réaliser les inventaires de cette espèce dans certains sites de production du prunus dans les Régions du Nord Ouest, du Sud ouest et de l'Adamaoua. Cette Activité a été d'un grand apport pour le Cameroun. La suspension de commerce avec l'union européenne fut levée, la filière prunus est en plein essor du fait de la relance des échanges internationaux, l'établissement des Prunus Allocation Unit (PAU) a amorcé la traçabilité de la production de cette espèce au Cameroun. Un autre résultat probant fut la définition du rendement moyen par tige de production de l'écorce de prunus.

Pour ce qui est de l'Activité intitulée « *Gestion durable de Pericopsis elata dans les concessions forestières et réhabilitation des anciennes plantations du Cameroun* », son objectif était de faire l'état des lieux et d'examiner le potentiel réel de l'assamela au regard des résultats des inventaires réalisés par les concessionnaires, d'analyser le diamètre minimum d'exploitabilité compte tenu de nombreuses récriminations émanant de la filière s'agissant des niveaux de rendement obtenu par rapport à la qualité des bois de cette espèce à un DME de 100 cm et les conditions d'aménagement

de l'Assamela dans les concessions forestières au Cameroun. Cette Activité à son terme, a permis au Cameroun entre autres de mieux cerner l'aire de répartition de l'espèce au Cameroun, de revoir le DME en adoptant un DME de 90 au lieu de 100cm, de formuler un rapport d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) sur cette espèce de manière à se conformer aux exigences de la CITES s'agissant des échanges des espèces inscrites à l'annexe II, de répondre positivement aux requêtes du secrétariat dans le cadre du mécanisme du commerce important ; l'Assamela du Cameroun ayant été requalifiée pour être reconsidérée comme espèce moins préoccupante.

S'agissant de l'Activité intitulée « *mise en place d'un observatoire de l'exploitation de l'Assamela et formation des agents de contrôle aux outils et procédures CITES* », elle vise à établir une traçabilité de l'Assamela au Cameroun en passant par la constitution d'une base de données sur cette espèce au sein de l'ANAFOR dans son mandat d'autorité scientifique CITES flore AS/CITES du Cameroun. Il est question, dans ce cadre, qu'un véritable outil d'aide à la décision de cette espèce soit fonctionnel afin que l'ANAFOR puisse réaliser son mandat d'AS/CITES flore du Cameroun. Une analyse critique de l'infrastructure et du système actuel de collecte des données sur l'Assamela au Cameroun a déjà été réalisée. On retient que, les informations actuellement disponibles sur l'Assamela au Cameroun concernent les aspects strictement orientés sur la gestion. Le système de collecte actuel compile mieux les données de production : Volume abattu, transformé, transformé ou exporté. Aussi, ce système de collecte en vigueur aujourd'hui dispose très peu des informations à caractère scientifique : état de l'habitat, dynamique de l'espèce dans son milieu naturel, les perspectives d'évolution de l'espèce en termes d'abondance ou de déclin. Pour le rendre mieux efficient, il a été recommandé que : le système de collecte, de compilation et analyse soit structuré et réglementé dans l'optique majeure de faciliter le transfert des données vers l'Autorité scientifique ; les informations relatives à l'écologie, l'habitat, la phénologie (fluctuation, floraison), la distribution spatiale, la pédologie, les résultats des études pertinentes et observations issues des parcelles permanentes en plus des informations classiques sur la production de P.élata soient incorporées dans le système de traçabilité en cours d'opérationnalisation au Cameroun ; le SIGIF II intègre les spécificités liées à l'inscription de l'Assamela à l'Annexe II de la CITES, en produisant les carnets de chantiers spécifiques et lettres de voiture de transport des grumes et des débités de P. élata « document CITES et réserves exclusivement pour l'Assamela ; les critères, les indicateurs et les vérificateurs supplémentaires soient greffés sur les grilles actuelles de légalité dans l'optique d'intégrer les spécificités dues à une espèces inscrites à l'annexe II de la CITES à l'exemple de P.élata ; le texte réglementaire soit pris pour préciser le type d'information (information de productions scientifiques) et sous quel format ; un point direct via le système de réseau intranet soit mis en place pour faciliter et sécuriser

le transfert des données entre les concessionnaires, le SIGIF II, le COMCAM et l'AS/CITES flore du Cameroun.

Aussi, le modèle conceptuel de l'infrastructure de la base de données sur l'Assamela est connu. Le tableau de bord de circulation de l'information sur l'Assamela est établi. La phase test, en termes de peuplement de la base de données en information et d'essai de fonctionnement de cette dernière, est prévue au second trimestre d'exécution de cette dernière activité sur la mise en place d'un observatoire

Cette activité participe de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la biodiversité, dans son axe A et sa cible 2 à savoir Accroître à l'horizon 2020, la contribution des informations à caractère scientifique dans les processus de prise de décision et de gestion de celle-ci. Aussi, elle est perçue comme un élément probant des dispositions de la résolution N° 4 de la Conférence des Parties CITES en sa 14^e session (Conf.14.4), qui statue de la coopération entre l'OIBT et la CITES, en encourageant les parties à apporter toutes les facilités et les appuis nécessaires pour le renforcement des capacités afin d'améliorer la gestion des espèces de bois tropicaux inscrites aux annexes de la CITES.

III. PROBLEMATIQUE

Les deux dernières recommandations découlant des constats sur l'étude critique portant sur l'infrastructure et sur le système actuel de collecte des données sur l'Assamela à savoir : « *Un texte réglementaire soit pris pour préciser le type d'information (information de productions scientifiques) et sous quel format ; un point direct via le système de réseau intranet soit mis en place pour faciliter et sécuriser le transfert des données entre les concessionnaires, le SIGIF II, le COMCAM et l'AS/CITES flore du Cameroun* » ont suscité une nouvelle problématique en ce qui concerne le fonctionnement efficient et durable de la base de données sur l'assamela. La conception de même que le test ayant été effectué dans le cadre de la précédente Activité portant mise en place d'un observatoire.

A ce stade, le modèle conceptuel de la base de données est connu. Le schéma de circulation de l'information sur la forme d'un tableau de bord a été élaboré. Le test de fonctionnement de la base de données a été réalisé. Toutefois, le fonctionnement optimal de la base de données comme un outil d'aide à la décision au sein de l'ANAFOR continue de préoccuper au regard de ce qui suit : L'aire de distribution de l'Assamela au Cameroun occupe la Région du Sud-est située à 10 heures de route Yaoundé, la capitale politique du Cameroun, siège de la Direction générale de l'ANAFOR (Unité de gestion de la BD) ; la superficie totale de cette aire de distribution est 4856738 ha. Une vingtaine d'UFA disposent de l'Assamela et sont séparées les unes des autres par des

pistes praticables saisonnièrement. L'interconnexion entre l'ANAFOR et les entreprises est pratiquement impossible en l'état. Aussi, le personnel de l'administration forestière ne dispose pas du matériel roulant adéquat pour la collecte permanente des données auprès des cellules d'aménagement des Entreprises forestières. De même, la fiche de collecte élaborée nécessite une appropriation par le personnel en service auprès de toutes les cellules d'aménagement et des administrations forestières de la localité.

III.1. Situation souhaitée à la fin de l'Activité

A la fin de cette Activité, les divers intervenants dans la chaîne de gestion de l'assamela (concessionnaires forestiers, administrations forestière et douanière, ANAFOR dans son rôle d'autorité scientifique cites flore) disposent des nécessaires capacités techniques, matérielles en vue de faire de la Base de Données sur l'Assamela du fait d'une collecte régulière des données disponibles sur la gestion de l'Assamela, le principal outil d'aide à la décision sur la gestion de cette espèce au Cameroun.

III.2. Risque

L'Activité ne présente pas de risque majeur au regard de la forte implication des acteurs à la gestion de l'Assamela au Cameroun lors de la précédente Activité sur la mise en place d'un observatoire sur la l'assamela. Il est unanimement reconnu qu'en attendant la mise en place du système de traçabilité en cours de conception dans le cadre de processus APV/FLELGT au Cameroun, le fonctionnement de la base de données sur l'Assamela fonctionnant de manière optimale, constituera un véritable outil d'aide à la décision.

III.3. Principaux bénéficiaires de l'Activité

Les principaux bénéficiaires de cette activité sont:

(i) Le Gouvernement du Cameroun à travers le MINFOF disposera des données fiables pour une prise de décision concernant l'assamela au Cameroun. Aussi, le Cameroun pourra aisément répondre aux requêtes découlant de l'ensemble des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de la Convention s'agissant des espèces de flore inscrites à l'annexe II à savoir : l'étude du commerce important ; l'avis de commerce non préjudiciable. Ainsi, l'application de la CITES sera de plus en plus garantie dans notre pays. Aussi, l'ANAFOR fera l'objet d'un renforcement de ses capacités de suivi des espèces inscrites à l'annexe II de la CITES tel que cela est prévu par la Convention CITES en son article IV. 3. Le Groupement de la Filière Bois du Cameroun disposera de données fiables sur l'assamela dans le cadre des ses négociations avec le gouvernement en concerne la gestion de cette espèce au Cameroun. Le personnel du MINFOF impliqué dans la collecte des données bénéficie du matériel roulant motocycle.

(iii) Le personnel des Entreprises Forestières exploitant l'assamela bénéficie d'une formation sur le format de la collecte des données et sur le fonctionnement de la base de données installée à l'ANAFOR, autorité scientifique CITES flore du Cameroun.

(iv) Les chercheurs, écologistes et les Organisations non gouvernementales (ONG) intéressés à la gestion durable des forêts ont à travers le fonctionnement optimal de la BD de l'Assamela des informations sur le suivi de cette essence au Cameroun.

(V). La communauté internationale (autant scientifiques que celle intéressée par la gestion durable des ressources naturelles) aura accès à l'information scientifique concourant à la gestion de l'assamela du fait de l'accessibilité à la base de données informatiques sur le système de gestion de cette espèce sera mise en place par le projet.

Les données collectées et analysées au sein de l'unité de suivi scientifique (USS) serviront de base pour une analyse prospective sur la gestion de l'assamela au Cameroun. Ces informations pourront être diffusées à travers divers supports de communication existants : Revue scientifique, présentations dans les ateliers/séminaires, notes de service, articles de presse.

IV. Résultats attendus

Résultat Attendu 1.1: Les personnels des administrations et des entreprises forestières dans l'aire de distribution de l'Assamela bénéficient d'une formation sur le format de collecte des données et sur le fonctionnement de la Base de données

Résultat Attendu 1.2: Equipement en matériel roulant pour la collecte et le peuplement permanent de la base de données sur l'Assamela dans toute son aire de distribution au Cameroun

Résultat Attendu 1.3: Collecte des données par les personnels compétents et Réalisation des missions de supervision et de suivi du système de collecte des données auprès des acteurs impliqués fonctionnement de la Base de données dans toute l'aire de distribution de l'Assamela au Cameroun ;

Résultat Attendu 1.4: Amendement de la Base de données à travers : i) Intégration du modèle de détermination du taux de transformation de l'Assamela et d'actualisation des tarifs de cubage (par UFA) dans la Base de données, et ii) Standardisation du dictionnaire des données sur l'assamela ;

Résultat Attendu 1.5 : Le suivi de l'Activité en général et de la BD en particulier est assuré par le Comité Technique National (CTN) et par Le Comité de Gestion (CG) de la BD regroupant d'une part les administrations partenaires et

d'autres part les utilisateurs potentiels des données de l'Assamela au Cameroun.

IV.1. Activités spécifiques

Les activités à mener pour atteindre ces résultats se présentent comme suit :

Résultat Attendu 1.1: Les personnels des administrations et des Entreprises forestières dans l'aire de distribution de l'Assamela bénéficient d'une formation sur le format de collecte des données et sur le fonctionnement de la Base de données

Activité spécifique 1.1.1: Organiser deux ateliers de formation regroupant les personnels des Cellules des aménagements des Unités Forestières d'Aménagement exploitant l'assamela ainsi que le personnel affecté à la saisie des données des Délégations départementales du ministère des forêts et de la Faune dans l'aire de distribution de l'assamela (Boumba et Ngoko, Haut-Nyong, Kadey) ;

Résultat Attendu 1.2: Equipement en matériel roulant pour la collecte et le peuplement permanent de la base de données sur l'Assamela dans toute son aire de distribution au Cameroun

Activité spécifique 1.2.1: Acquérir le matériel roulant au bénéfice des personnels affectés à la collecte des données sur le terrain :

Résultat Attendu 1.3: Collecte des données par les personnels compétents et Réalisation des missions de supervision et de suivi du système de collecte des données auprès des acteurs impliqués dans le fonctionnement de la Base de données dans toute l'aire de distribution de l'Assamela au Cameroun ;

Activité spécifique 1.3.1 : Collecte des données dans toute l'aire de distribution au Cameroun de l'Assamela (Boumba et Ngoko, Haut-Nyong, Kadey) ;

Activité spécifique 1.3.2: Organiser trois missions de supervision et de collecte des données dans toute l'aire de distribution au Cameroun de l'Assamela (Boumba et Ngoko, Haut-Nyong, Kadey) ;

Activité spécifique 1.3.3: Organiser les missions de supervision et de collecte des données au niveau des différents ports d'exportation et des points d'embarquement dans la Région de l'Est de l'Assamela;

Résultat Attendu 1.4: Amendement de la Base de données à travers : i) Intégration du modèle de détermination du taux de transformation de l'Assamela et d'actualisation des tarifs de cubage (par UFA) dans la Base de données, et ii) Standardisation du dictionnaire des données sur l'assamela ;

Activité 1.4. 1. Développement d'un module de calcul automatique du taux de transformation de l'Assamela et de Révision des tarifs de cubage de l'assamela, par un consultant indépendant ;

Activité 1.4.2. Standardisation du dictionnaire des données, par un consultant indépendant ;

Activité 1.4.3. Organisation d'un Atelier National de validation des études relatives à l'amendement de la base de Données (Taux de transformation, Tarifs de cubage « locaux », Dictionnaire des données) ;

Résultat Attendu 1.5 : Le suivi de l'Activité en général et de la BD en particulier est assuré par le Comité Technique National (CTN) et par Le Comité de Gestion (CG) de la BD regroupant d'une part les administrations partenaires et d'autres part les utilisateurs potentiels des données de l'Assamela au Cameroun.

Activité spécifique : 1.5.1 : les différentes sessions du CTN et de l'unité de suivi scientifique de la BD se tiennent régulièrement.

V. Plan de travail

L'activité sera conduite dans un délai de 14 mois selon le chronogramme présenté dans le tableau ci dessous.

VI. Chronogramme des activités

Résultats/Activités spécifiques	Période (mois)						
	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>
Résultat Attendu 1.1 :							
Activité spécifique 1.1.1 :		x	x				
Résultat Attendu 1.2 :							
Activité spécifique 1.2.1 :	x	x	x				
Résultat Attendu 1.3. :							
Activité spécifique 1.3.1:			<u>x</u>	<u>x</u>	<u>x</u>	<u>x</u>	<u>x</u>
Activité spécifique 1.3.2:				<u>x</u>	<u>x</u>	<u>x</u>	
Activité spécifique 1.3.3:				<u>x</u>	<u>x</u>	<u>x</u>	
Résultat Attendu 1.4.							
Activité spécifique 1.4.1 :				x	x	x	
Activité spécifique 1.4.2 :				x	x	x	
Activité spécifique 1.4.3 :							x
Résultat Attendu 1.5.							
Activité spécifique : 1.5.1 :	x				x		

BUDGET :

Les détails du budget total par intrant nécessaire pour mener les activités spécifiques sont présentés dans le tableau 2

Tableau 2. Détails du budget par intrant

	RUBRIQUE	MONTANT(USD)	MONTANT (\$US) 1 \$ US = 482 FCFA
10.	Personnel du projet		

	RUBRIQUE	MONTANT(USD)	MONTANT (\$US) 1 \$ US = 482 FCFA
	11. Experts nationaux	18 000	8676000,00
	12. Consultants nationaux (Coordination)	16 500	7953000,00
	13. Autres employés	9 900	4771800,00
	14. Etudiants	3 000	1446000,00
	19. Total rubrique	47400	22846800,00
20.	Sous-traitance		
	29. Total rubrique		
30.	Déplacements en mission		
	31. Indemnité journalière (Comité technique et missions)	13 000	6266000,00
	32. Voyages internationaux		
	33. Frais de transport		
	39. Total rubrique	13000	6266000,00
40.	Immobilisations		
	41. Locaux	Gouvernement camerounais	
	42. Terrain	Gouvernement camerounais	
	43. Véhicules (Location véhicule)	8 000	3856000,00
	44. Biens d'équipement (Ordinateurs, imprimantes, GPS, tentes, boussoles, clisimètre, autres,,,))	8 000	3856000,00
	49. Total rubrique	16 000	7712000,00
50.	Biens de consommation		
	51. Matières premières (piles de GPS, etc,,,))	4 000	1928000,00
	52. Pièces détachées	3 000	1446000,00
	53. Combustibles et réseaux d'équipement	3 000	1446000,00
	54. Fournitures de bureau (encre, papiers,,,))	3 000	1446000,00
	55. Ateliers	20 000	9640000,00
	59. Total rubrique	33 000	15906000,00
60.	Divers		
	61. Frais divers (ateliers, internet, téléphone, ,,,))	1 000	482000,00
	62. Audit	3000	1446000,00
	69. Total rubrique	4 000	1928000,00
70	Coûts de gestion de l'Agence d'Exécution (10%)	11340	5465880,00
	79. Total rubrique	11340	5465880,00
100	TOTAL GENERAL	124 740	60 124 680,00

La distribution du budget par source est faite le tableau 3

Tableau 3. Budget de l'Activité par source

Rubriques budgétaires	Source			TOTAL
	OIBT	GouvernementCameroun	AUTRE (S) SOURCE (S)	
10. Personnel du projet	47 400,00			47 400,00

20. Sous-traitance				0,00
30. Deplacements en mission	13 000,00			13 000,00
40. Immobilisation	16 000,00	Bureaux		16 000,00
50. Biens de consommation	33 000,00			33 000,00
60. Divers	4 000,00			4 000,00
70. Coûts de gestion de l'agence d'execution			11 340,00	11 340,00
TOTAL GENERAL (FCFA)	113 400,00		11 340,00	0,00 124 740,00

Le tableau 4 donne les détails des dépenses liées au personnel

Tableau 4. Détails personnel

RUBRIQUE	PRIX UNITAIRE	NUMBER UNITS	DUREE (Homme/mois)	TOTAL (\$US)	TOTAL (FCFA)
Comité Technique National					
10 membres (Perdiem)	350	10	2	7000	3374000,0
Total composante				7000,0	3374000,0
Equipe permanente					
Coordonnateur National	500	1	10	5000	2410000,0
Coordonnateur Assistant	400	1	10	4000	1928000,0
Secrétaire-Comptable	350	1	10	3500	1687000,0
Chauffeur	200	2	10	4000	1928000,0
Total composante				16500	7953000,0
Autres employés					
Techniciens forestiers	300	3	5	4500	2169000,0
Mancœuvres ou ouvriers	200	3	5	3000	1446000,0
Opérateurs de saisie	150	2	8	2400	1156800,0
Total composante				9900,0	4771800,0
Experts nationaux					
Expert 1, Statisticien	2000	1	3	6000	2892000,0
Expert 2, Informaticien	2000	1	3	6000	2892000,0
Comité scientifique	2000	1	3	6000	2892000,0
Total composante				18000	8676000,0
Ateliers					
Ateliers	10 000	1	2	20000	9640000,0
Total composante				20000	9640000,0
Etudiants					
Etudiants	200	3	5	3000	1446000,0
Total composante				3000	1446000,0
Missions					
Missions	200	10	3	6000	2892000,0
Total composante				6000	2892000,0

	RUBRIQUE	PRIX UNITAIRE	NUMBER UNITS	DUREE (Homme/mois)	TOTAL (\$US)	TOTAL (FCFA)
TOTAL					54900,0	38752800,0

PARTIE III : DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

1.0. Structure de gestion de l'activité

L'Activité sera exécutée par l'ANAFOR, autorité scientifique CITES flore du Cameroun. Elle bénéficiera des avancées obtenues suite à la mise œuvre de la précédente activité intitulée « mise en place d'un observatoire de l'exploitation de l'Assamela et formation des agents de contrôle aux outils et procédures CITES ». la supervision de cette activité sera effective au sein d' un comité technique national (CTN) mis en place par le Ministre en charge des forêts. Le rôle dévolu à ce comité sera d'assurer la bonne exécution des actions prévues tout en respectant le chronogramme. Les membres du Comité devront porter à l'attention du ministre des forêts tous les éléments compromettant à la bonne marche de l'Activité. Il est aussi attendu de ces derniers de réorienter le cas échéant certaines dispositions de mise en œuvre de l'Activité de manière à assurer le bon déroulement des actions sur le terrain, s'agissant des aspects techniques et financiers. Les administrations partenaires à l'activité devraient désigner leur représentant.

Le suivi scientifique du fonctionnement de la base de données sera assuré par une unité de suivi scientifique (USS) regroupant des enseignants chercheurs. Le rôle sera de faire des analyses de données afin de rédiger à l'adresse de tous les partenaires à la gestion de l'Assamela au Cameroun, des notes de conjoncture. L'objectif étant de devoir mettre en place un système de gestion adaptatif et prospectif de cette essence au regard des informations issues de la base de données. Les rapports ou les articles issus de 'analyse des données par les membres de USS constitueront des outils d'aide à la décision pour ce qui est de la gestion de l'Assamela au Cameroun.

L'organisation de la gestion de l'Activité

Niveau I

COORDONNATEUR REGIONAL (CR)

Niveau II.

COMITE NATIONALE (CTN)	TECHNIQUE
---------------------------	-----------

Niveau III.

COORDINATION (CN) :	NATIONALE
01 coordonateur national ; 01 coordonnateur délégué ; 01 comptable, 01 secrétaire,	

Niveau IV.

UNITE DE SUIVI SCIENTIFIQUE (USS)	05
enseignants/chercheurs	

Niveau V.

UNITE DE GESTION DE LA BD (01 Statisticien, 01 Informaticien, 02 Opérateurs de saisie)	
---	--

Niveau VI.

<i>TECHNICIENS FORESTIERS (AGENTS DE COLLECTE DES DONNEES DANS LES SITES D'EXPLOITATION ET DE TRANSFORMATION</i>
--

Figure. Organisation structurale de l'Activité

2.0. Suivi et évaluation de l'Activité

Le suivi de l'activité sera assuré à différents niveaux à travers des instances spécifiques tel que présenté dans la figure ci-dessus. Le coordonnateur Régional en lien avec son calendrier effectuera des missions d'évaluation avec pour objectif de garantir un bon déroulement des activités conformément aux attentes de l'OIBT et de la CITES pour ce qui est de la gestion des espèces de bois inscrites à l'annexe II. Le Comité technique national (CTN) est l'instance de suivi quotidien de

l'activité au niveau national. Son mandat principal est d'assurer que les engagements souscrits par le Cameroun à travers le document d'Accord avec l'OIBT sont respectés dans les aspects techniques et financiers. La mise à dispositions des fonds de contrepartie est également une préoccupation à traiter dans le cadre du comité technique national du fait de son rôle d'interface entre le gouvernement et la coordination de l'activité. Les rapports des sessions seront tenus au gouvernement et à l'OIBT à travers la coordination régionale du programme OIBT/CITES. Pour ce qui est de l'Unité de suivi scientifique (USS), elle est responsable des aspects scientifiques de gestion de l'Activité. Elle devrait permettre une capitalisation des informations scientifiques découlant de l'analyse des données de terrain. Ces notes de conjoncture seront de nature à susciter un changement des pratiques de gestion de l'Assamela au Cameroun. La coordination nationale secondée par un assistant assure le fonctionnement quotidien du projet au Cameroun durant sa phase de 24 mois de son exécution. Elle prépare les documents techniques et financiers, les rapports des études à présenter aux différentes sessions du CTN. C'est l'organe opérationnel du projet. Il est composé d'un coordonnateur national assisté d'un coordonnateur délégué. D'un comptable et d'une secrétaire, un chauffeur. Au niveau du terrain, un technicien forestier par département dans toute l'aire de distribution de l'assamela au Cameroun. Les techniciens forestiers sont considérés comme le personnel du projet. Ils reçoivent une indemnité mensuelle et des frais de mission chaque fois que des déplacements de collecte des données son programmés par la coordination nationale.

Expert national : un expert national sera sélectionné pour mener l'étude sur l'actualisation du taux de transformation de l'assamela au Cameroun. Cette donnée est essentielle dans le mécanisme de définition des quotas d'exportation en utilisant les données insérées dans la BD. Cette consultation est prévue se réaliser après que la première phase de peuplement de la base de données soit achevée. L'expert partira des informations disponibles pour actualiser le taux de transformation afin que les quotas fixés le soit sur une option qui tende vers la réalité de terrain. Point n'est besoin de rappeler qu'au Cameroun les quotas de l'assamela de donnent en débité. L'actualisation du taux de transformation a pour finalité de fixer les quotas d'exportation moins destructeurs de la ressource sur pied.

Références Bibliographiques

- Akagou Zedong H .C, 2008. Gestion durable de P.elata au Cameroun. Rapport de l'organe de gestion CITES présenté à l'atelier OIBT/CITES dans le cadre du projet intitulé : s'assurer que le commerce international du bois de P.elata n'est pas préjudiciable à sa conservation, 2-4 avril 2008, Kribi, Cameroun,
- ANAFOR, 2009. Gestion durable de P.elata dans les concessions forestières au Cameroun, document projet ;

- ANAFOR, 2009. Gestion durable de P.elata dans les concessions forestières au Cameroun, étude du potentiel, Rapport d'étude réalisée dans le cadre du projet OIBT/CITES sur la gestion durable du P.elata dans le Bassin du Congo.
- ANAFOR, 2009. Mise en place d'un dispositif de recherche pour la collecte des données sur la biologie et l'écologie du P.elata au Cameroun, Rapport d'étude réalisée dans le cadre du projet OIBT/CITES sur la gestion durable du P.elata dans le Bassin du Congo.
- ANAFOR, 2009. Taux de transformation de P. elata, Rapport d'étude réalisée dans le cadre du projet OIBT/CITES sur la gestion durable du P.elata dans le Bassin du Congo.
- ANAFOR, 2009. Sylviculture et régénération naturelle de P.elata en plantation : Cas des Régions de l'Est et du du Sud. Rapport d'Etude réalisée dans le cadre du projet OIBT/CITES sur la gestion durable du P.elata dans le Bassin du Congo
- ANAFOR, 2012. Etat des lieux critique de l'infrastructure de suivi de l'exploitation, de la transformation, des transactions internes et de l'exportation de l'Assamela, y compris du SIGIF II et du SVL au Cameroun. Rapport d'étude réalisée dans le cadre du projet intitulée « Mise en place d'un observatoire de l'exploitation et de la transformation de l'assamela et formation des agents de contrôle aux outils et procédures CITES au Cameroun » ;
- ANAFOR, 2013. Développement d'une Base de Données sur la Gestion de l'Assamela et Transfert des Compétences, Rapport d'étude réalisée dans le cadre du projet intitulée « Mise en place d'un observatoire de l'exploitation et de la transformation de l'Assamela et formation des agents de contrôle aux outils et procédures CITES au Cameroun » ;
- GIZ, 2013. Document d'appel d'offre restreint pour l'élaboration de la base line sur l'état de mise en œuvre du FLEGT dans les forêts communales au Cameroun.
- MBARGA N.L. 2009. « *Planification de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles de production de bois d'œuvre contenant des espèces de flore inscrites à l'annexe II de la CITES ; Application à l'Assamela au Cameroun* ». Mémoire de DEA CITES, Université Internationale d'Andalousie, Campus Baéza, Espagne.